Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 29 (1949)

Heft: 3

Artikel: Le rôle de la Suisse dans les organisations internationales

Autor: Petitpierre, Max

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888403

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

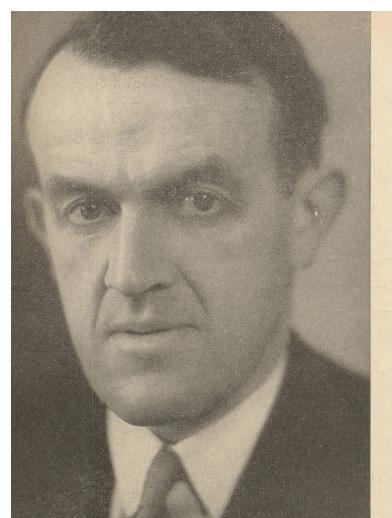
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



(Cliché obligeamment prêté par « Industrie et Travail »).

Le rôle de

La Suisse

dans les

organisations internationales

vu par

M. Max Petitpierre

Conseiller fédéral Vice-président de la Confédération suisse Chef du département politique fédéral

Les Suisses ne sont pas plus disposés à renoncer à la neutralité que les Anglais à la monarchie. Et si le peuple et les cantons, auxquels appartient la decision, avaient à se prononcer, ils ne consentiraient pas à un abandon de la neutralité, même pour permettre à la Confédération d'adhérer aux Nations Unies.

diversités.

ration d'adhérer aux Nations Unies.

Cette position n'implique pas un refus de collaborer à l'instauration du régime international proposé par la Charte de San Francisco et fondé sur le droit et la justice, ni d'appliquer les principes proclamés dans le Préambule de la Charte. Il n'y en a aucun — si ce n'est l'égalité politique des hommes et des femmes — qui ne soit déjà respecté par mon pays. D'autre part, dispensée de toute obligation militaire à l'égard des Nations Unies à cause de sa neutralité, la Suisse serait prête à s'engager à accomplir d'autres devoirs, en cas de guerre, en faveur de la communauté. Je pense à ceux que sa neutralité lui a permis de remplir bénévolement pendant les deux guerres mondiales au profit des prisonniers de guerre, des populations civiles, des réfugiés ou des Etats belligérants.

Le peuple suisse souhaite ardemment que les principes fédéralistes, grâce auxquels la Confédération a pu, au cours des siècles, résoudre entre ses membres, les cantons, toutes les difficultés résultant de la diversité de races, des langues et des reti-

cultés résultant de la diversité de races, des langues et des reli-gions, qui au début les opposait, inspirent un jour une organi-sation européenne et mondiale des nations. Pour être solide et durable, l'unité ne doit pas être le fruit amer de la contrainte, mais s'établir sur le respect compréhensif des différences et des

Mas Frimina

(Extrait d'une lettre adressée le 8 mai 1947 aux « Nouvelles Epitres », que nous devons à l'obligeance de M. C. Claude-Max, Directeur de cette société, de pouvoir reproduire ici avec l'autorisation de l'auteur.)